

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N° 5
du 18 mars 2025

Réuni le : 18 mars 2025

Heure de début de séance : 14 h 15 Heure de fin de séance : 14 h 32

	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Présidente de séance	Madame Dalila MESSEGHEM	Proviseure du LFIB
Secrétaire de séance	Madame Sasa CHAUVET	Secrétaire de direction
Secrétaire adjoint de séance	Madame Claire SALMON-BESNARD	Représentante des enseignants du 1er degré
Nombre de membres présents	16	Quorum : 10
Voix délibérative :		
Nombre de membres présents à titre consultatif :	4	
Le procès-verbal de la séance du	06/02/2025	est <input checked="" type="checkbox"/> approuvé <input type="checkbox"/> refusé

Conseil d'Établissement
Le mardi 18 mars 2025 à 14h15 en visioconférence

Prénom-NOM	Statut de membre	Signature
Mme Dalila MESSEGHEM	Proviseure (Présidente)	Présente
Mme Lise TALBOT-BARRÉ	COCAC	Excusée
Mme Magosha FREQUELIN	Attachée de coopération pour le français	
Mme Chamila BALBOLIA	Proviseure adjointe	Présente
M. Blaise FENART	Directeur des classes primaires	Présent
M. Christophe MONIER	Directeur Administratif et Financier	Présent
Mme Fabienne FAURE	Conseillère Principale d'Éducation	Présente
Mme Claire SALMON-BESNARD	Représentante des enseignants du primaire (Titulaire)	Présente
Mme Katie WILKINSON	Représentante des enseignants du primaire (Titulaire)	Présente
Mme Radia CHAABA	Représentante des enseignants du primaire (Suppléante)	
M. Grégoire FISCHER	Représentant des enseignants du primaire (Suppléant)	
Mme Audrey YENSUDCHAI	Représentante des enseignants du secondaire (Titulaire)	
Mme Laurence BARRET	Représentante des enseignants du secondaire (Titulaire)	
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	Présent
M. Loris CAMPAN	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
M. Georges GONÇALVES	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
M. Jean-Sébastien RAVON	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	Présent
Mme Chuanphit KHAMDEE	Représentante des personnels non-enseignants (Titulaire)	Présente
M. Chaneak CHUERPHAN	Représentant des personnels non-enseignants (Suppléant)	

Mme Catherine BARBIER	Représentante des parents (Titulaire)	
Mme Solène LE DOZE	Représentante des parents (Titulaire)	
M. Patric RENAULT	Représentant des parents (Titulaire)	Présent
M. Grégory PLACÉ	Représentant des parents (Titulaire)	Présent
M. Abel TALBI	Représentant des parents (Suppléant)	Présent
Mme Kanokporn DELPECH	Représentante des parents (Suppléante)	Présente
Mme Siline NG	Représentante des parents (Suppléante)	Présente (uniquement en observation)
Mme Florence BODIER	Représentante des parents (Suppléante)	
M. Clément RODET	Représentant des élèves (Titulaire)	Excusé
M. Tyme SUTTISOM	Représentant des élèves (Titulaire)	Présent
Mme Fantine COQUILLE	Représentante des élèves (Suppléante)	Présente
M. Arsène LECOINTRE	Représentant des élèves (Suppléant)	
Membres de voix consultatives		
M. Guillaume CARIO	Coordinateur délégué de l'AEFE, Chef du secteur Asie et Pacifique	
M. Fabien DEBUTTE	Adjoint au Chef du secteur ASIE	
Mme Carole JOSSE	Consule de France	
Mme Chananao VARUNYOU	Provisure thaïe	Présente
M. Isadore REAUD	School Manager	Présent
M. Claude BAUCHET	Conseiller Consulaire	
M. Christian CHEVRIER	Conseiller Consulaire	Excusé
M. Eric MINE	Conseiller Consulaire	
M. Marc LAVAL	Conseiller Consulaire	Excusé
M. Mathieu RAYNAUD	Président du Bureau de l'APE	Présent
Mme Nadia ALTAMIRANO PANZANI	Membre du Bureau de l'APE	Présente

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Sasa CHAUVET est désignée secrétaire de séance. Mme Claire SALMON-BESNARD se propose pour être secrétaire de séance adjointe.

2) Ordre du jour

1. Désignation de secrétaire adjoint de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV du CE du 6 février 2025
4. Amendement du calendrier scolaire 2025-2026
5. Questions diverses

L'ordre du jour est soumis au vote

Contre	Abstention	Pour
0	0	16

3) Approbation du PV du CE du 6 février 2025

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 16 décembre est soumis au vote.

Contre	Abstention	Pour
0	0	16

4) Amendement du calendrier scolaire 2025-2026

Le calendrier doit comporter 180 jours de cours pour les élèves, or celui qui a été approuvé le 6 février 2025, n'en compte que 179. Nous avons ajouté un jour de cours en plus en fin d'année, ce qui fait que l'année scolaire se terminera le mercredi 1^{er} juillet au lieu du mardi 30 juin 2026.

Cette modification est soumise au vote :

Contre	Abstention	Pour
0	2	14

6) Questions diverses

Questions des représentants des parents :

Question n° 1 : *Utilisation des écrans à l'école. Quelles sont les restrictions ou les mesures de protection mises en place pour les tablettes utilisées à l'école ? Peuvent-ils accéder à des sites web ou les tablettes sont-elles soumises à des restrictions (autres que la simple surveillance de l'enseignant, qui ne peut évidemment pas surveiller tous les écrans à la fois) ? Combien d'heures par semaine utilisent-ils des écrans (tablettes, ordinateurs, etc.) ? Des cours d'initiation à la technologie sont-ils dispensés (comment distinguer la fiabilité des sources, par exemple) ?*

Réponse de la Direction :

En ce qui concerne les dispositifs mobiles :

Les Chromebooks bénéficient de deux niveaux de filtrage : un premier effectué par l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de Google, suivi d'un second filtrage via le pare-feu du réseau.

Quant aux iPads, un premier filtrage est assuré par le gestionnaire d'iPad, auquel s'ajoute un filtrage complémentaire via le pare-feu réseau.

Concernant le réseau filaire :

Les enseignants ont accès, dans les salles informatiques, les laboratoires et autres espaces dédiés, à un logiciel leur permettant de surveiller simultanément l'activité des élèves sur les stations de travail.

Le réseau filaire, quant à lui, bénéficie de protections renforcées grâce à un contrôle d'accès nominatif, au filtrage via l'ENT ainsi qu'à l'utilisation d'un pare-feu.

Étant donné qu'aucun système de filtrage n'est totalement infaillible, les enseignants assurent une supervision active lors de l'utilisation de ces dispositifs.

Nous vous rappelons également que les élèves sont tenus de respecter la Charte informatique du LFIB, qui régit l'utilisation des ressources numériques.

À ce jour, nous ne disposons d'aucune donnée statistique relative aux durées d'utilisation des écrans.

Les représentants des enseignants du Secondaire ajoutent qu'il peut arriver que dans certaines séquences pédagogiques, l'enseignant peut demander aux élèves d'utiliser leur téléphone portable mais sous sa surveillance. Ces occasions restent toutefois marginales puisque les appareils personnels des élèves ne sont pas placés sous les dispositifs de contrôle de l'établissement. Dans l'éducation aux médias, les enseignants sont vigilants, notamment aujourd'hui, on s'empare de l'AI pour beaucoup de choses. La formation et la sensibilisation à la bonne pratique d'utilisation des outils informatiques sont au cœur du programme, et ce dans toutes les disciplines. Les élèves sont constamment incités à vérifier les sources d'informations qu'ils utilisent comme référence dans leurs travaux de recherche par exemple.

Question n° 2 : *Que fait le LFIB au sujet des questions relatives au tabagisme et aux mégots de cigarettes à l'extérieur et devant le LFIB ?*

Réponse de la Direction (par le School Manager) :

Il y a deux parties à ce problème. En ce qui concerne les mégots jetés le long de notre trottoir, nos équipes font de leur mieux pour balayer régulièrement ces espaces.

Pour ce qui est des personnes qui jettent ces mégots, lorsque nous nous apercevons que des personnes fument dans ces espaces, le long de nos murs et à proximité des panneaux d'interdiction de fumer, nous leur faisons la remarque et leur demandons de s'arrêter. Lorsqu'il s'agit de personnels en uniforme SISB, nous capturons les images des caméras pour les transmettre à leur direction et rappeler leurs personnels à l'ordre. Il faut noter que l'espace de parking motos visiteurs est aussi très affecté par ce problème avec de nombreux mégots qui y sont jetés malgré les panneaux d'interdiction très visibles.

Questions des représentants des personnels :

Question n° 1 : *Lors du dernier Conseil d'établissement en février, la Direction a répondu qu'une personne a été embauchée à temps complet pour faire des remplacements au Primaire. Cependant, la personne embauchée n'est pas toujours disponible. Cela fait que le responsable de la BCD est souvent sollicité pour faire des remplacements sur des demi-journées. Par exemple, cette semaine il a dû fermer la BCD deux fois.*

Réponse de la Direction du Primaire :

La Direction a rencontré des difficultés pour embaucher un enseignant disponible pour augmenter le vivier de remplaçants à temps complet en conformité avec la loi thaïe. La personne en place est en statut de vacataire. L'Ambassade de France nous a aidé en relayant l'annonce de recrutement. On a reçu jusqu'ici 4 dossiers de candidature mais qui ne répondent pas aux critères attendus. On continue à chercher. Par ailleurs, même si le responsable de la BCD est absent pour faire des remplacements, les enseignants peuvent toujours y accéder. Au LFIB, nous avons de la chance d'avoir un enseignant responsable de la BCD à temps plein, ce qui n'est pas le cas en France.

Madame la Provisoire remercie tous les membres présents pour leur disponibilité et participation à cette session extraordinaire du CE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h32.

Mme Sasa CHAUVET Secrétaire de séance	Mme Claire SALMON-BESNARD Secrétaire Adjointe	Mme Dalila MESSEGHEM Présidente du CE
		